

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L E G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires européennes

Mercredi
28 mars 2018
16 h 30

Compte rendu n° 35

- I. Audition post Conseil européen de Mme Nathalie Loiseau, Ministre auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargées des affaires européennes (*à huis clos*)..... 3
- II. Examen de textes soumis à l'Assemblée nationale en application des articles 88-4 et 88-6 de la Constitution 14

**Présidence de
Mme Sabine Thillaye**
Présidente



COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Mercredi 28 mars 2018.

Présidence de Mme Sabine Thillaye, Présidente de la Commission

La séance est ouverte à 16 h 30.

I. Audition post Conseil européen de Mme Nathalie Loiseau, Ministre auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargées des affaires européennes (à huis clos)

Mme la présidente Sabine Thillaye. Madame la ministre, je vous remercie d'être venue faire le point devant nous sur le Conseil européen de printemps qui s'est tenu les 22 et 23 mars.

Ce Conseil a été marqué par une actualité malheureuse : les attentats de Carcassonne et de Trèbes nous ont tous frappés. Le Président de la République est d'ailleurs intervenu à ce sujet lors de sa conférence de presse conjointe avec la Chancelière allemande. L'attaque de Salisbury venait d'avoir lieu. L'ensemble des chefs d'État et de gouvernement l'ont condamnée avec la plus grande fermeté et ce fut l'occasion de réaffirmer leur solidarité avec les Britanniques. À ce propos, comment pensez-vous, Madame la ministre, que l'Union européenne puisse répondre à la demande de protection des citoyens face à la menace ? De quels moyens dispose-t-on pour cela au niveau européen ?

Cette réunion du Conseil était aussi attendue, face aux mesures restrictives prises unilatéralement par les États-Unis en matière de commerce international. Il est regrettable qu'un partenaire aussi puissant s'affranchisse ainsi des règles de l'OMC. Quelle est votre appréciation sur les conclusions du Conseil en la matière ?

Le Conseil, dans une réunion au format de l'article 50 du Traité, s'est également mis d'accord sur les lignes directrices en vue de mener la deuxième partie des négociations avec le Royaume-Uni sur le Brexit. Elles comprennent plusieurs objectifs : conserver un partenariat aussi étroit que possible avec le Royaume-Uni sur des points cruciaux tels que la défense ou la lutte contre le terrorisme ; préserver l'intégrité du marché intérieur ; garantir l'autonomie décisionnelle de l'Union ; négocier un accord de libre-échange ambitieux et de large portée. Une délégation de parlementaires, dont des membres de notre commission, s'est rendue à Londres lundi dernier et a rencontré de nombreux collègues britanniques. L'impression assez curieuse qui s'est dégagée de ces échanges est qu'il fallait désormais faire face de façon rationnelle à une situation irrationnelle... (*Sourires.*)

Madame la ministre, comment abordez-vous cette deuxième phase des négociations ? Pensez-vous que l'unité des Vingt-sept puisse être effectivement maintenue ? Pensez-vous que nos partenaires britanniques aient la capacité de conclure un accord de libre-échange avant le terme de la période de transition, fixé au 31 décembre 2020, alors que leur position reste floue sur de très nombreux domaines ?

Par ailleurs, les dirigeants européens se sont aussi intéressés au numérique. La Commission européenne avait proposé une taxe de 3 % sur les revenus bruts des grands acteurs du numérique, et le Président de la République a proposé que ce produit soit affecté au budget de l'Union. Comment nos partenaires européens ont-ils réagi ?

En marge du Conseil s'est tenu un sommet de la zone euro. Les dirigeants européens y ont réaffirmé les priorités politiques les plus urgentes : le renforcement de l'Union bancaire et la réforme du Mécanisme européen de stabilité. Les premières décisions sur ces questions devraient intervenir lors du prochain sommet de la zone euro en juin prochain. Pensez-vous que ce calendrier soit réaliste et que le prochain sommet permettra de lancer la réforme nécessaire de la zone euro ?

Je vous donne la parole sur toutes ces questions.

Mme Nathalie Loiseau, ministre auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, c'est un plaisir pour moi de vous retrouver pour échanger sur les résultats du Conseil européen. Je vous remercie de tenir cette séance à huis clos, ce qui nous permettra d'en dire plus, au moment où l'Union européenne est face à des défis : celui des États-Unis qui ont pris des mesures commerciales unilatérales, la tentative d'assassinat de citoyens britanniques à Salisbury, ou les agissements de la Turquie en mer Egée. Dans des trois cas, l'Union européenne a réussi à faire preuve de son unité, comme les Vingt-Sept l'ont fait dans les négociations du Brexit.

Plusieurs réunions se sont succédé. Je commence par celle du Conseil européen proprement dit, qui s'est tenue le jeudi 22 mars dans l'après-midi. Alors que la Commission et le Parlement sont dans la dernière année pleine de leur mandat, les conclusions du Conseil permettent de donner une impulsion politique afin de faire aboutir une série de mesures législatives relatives au marché intérieur européen : sur le numérique, sur les données, - beaucoup reste à faire -, sur l'énergie - beaucoup a été fait - ou le marché des capitaux. C'est en renforçant le marché intérieur européen, premier marché solvable au monde, que l'Union sera la mieux placée pour orienter les règles du jeu sur le plan international.

Je tiens à souligner que le Conseil a soutenu notre approche d'une Europe qui protège, en abordant de façon positive quatre domaines sensibles sur lesquels le point d'équilibre européen évolue en notre faveur.

Tout d'abord, le Conseil a fait mention d'une « forte politique industrielle européenne ». C'est une priorité pour nous, mais longtemps cela n'allait pas de soi ; aujourd'hui l'attente dans ce domaine est mieux partagée.

S'agissant du commerce, nous avons obtenu que, dans ses conclusions, le Conseil demande à la Commission d'examiner comment faire mettre en œuvre les engagements pris par les pays tiers. Ce texte lance aussi, comme nous le souhaitons, un appel aux co-législateurs pour mieux contrôler les investissements et trouver un meilleur équilibre notamment sur l'ouverture des marchés publics. Le Président de la République a rappelé également qu'il n'était pas souhaitable de passer des accords commerciaux avec des pays qui ne sont pas signataires de l'accord de Paris sur le climat.

Sur l'Europe sociale, le Conseil européen a appelé à la mise en œuvre de la déclaration de Göteborg pour assurer une convergence sociale par le haut. Comme nous le souhaitions – mais cela n'a pas été facile à obtenir – il cite explicitement dans ses conclusions le projet d'Autorité européenne du travail.

Enfin, sur le climat, le Conseil européen a demandé à la Commission de proposer une stratégie de long terme reflétant l'accord de Paris. Actuellement le cadre européen va jusqu'en 2030 ; nous devons nous projeter jusqu'en 2050, voire au-delà.

Naturellement, les chefs d'État et de gouvernement ont concentré leurs discussions sur la façon de réagir à la décision des États-Unis d'augmenter les droits de douane sur les importations d'aluminium et d'acier. Le Conseil européen a regretté cette décision ; il a pris note de l'exemption temporaire dont bénéficie l'Union et a rappelé que celle-ci devrait bénéficier d'une exemption permanente. En effet, les raisons de sécurité nationale invoquées par les États-Unis ne peuvent s'appliquer à des alliés et l'Union n'est pas responsable du problème réel qui est la surproduction d'acier au niveau mondial. Cet échange a permis que l'Union européenne reste unie pour refuser de s'engager dans la spirale d'une guerre commerciale mais en même temps pour affirmer qu'elle ne sera pas la variable d'ajustement du commerce international, comme l'a dit le Président de la République. Nous soutenons la volonté de la Commission de dialoguer avec nos partenaires américains, dans le respect des normes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tout en disant clairement qu'il ne s'agit pas là d'une négociation commerciale.

Par ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement ont poursuivi leurs échanges sur la refondation de l'Europe. S'agissant de la fiscalité du numérique, la Commission a rendu public le 21 mars sa proposition d'imposer aux « GAFAs », les grands acteurs du numérique en Europe, une taxe de 3 % sur les revenus générés par leur activité dans l'Union. Les premiers échanges à ce propos ont été encourageants. Certes, certains États membres, notamment les Pays-Bas et le Luxembourg, demeurent réticents ; mais chacun admet que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et un nombre important de participants ont plaidé avec la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne pour que l'Union européenne agisse sans attendre une solution globale, plus ambitieuse certes, mais plus difficile à atteindre. Le Conseil y reviendra dès sa réunion de juin. C'est donc là un sujet sur lequel nous sommes très engagés. Les choses bougent alors que l'Union ne s'était pas empressée de s'en emparer l'année dernière, comme le faisait remarquer Bruno Le Maire lors de la séance de questions au gouvernement.

Le vendredi 23 au matin, les vingt-sept chefs d'État et de gouvernement ont tenu une réunion au format de l'article 50 du Traité. D'abord, le Conseil a dressé un état des lieux de la négociation de l'accord de retrait du Royaume-Uni. Il a pu ainsi saluer les progrès importants obtenus par les négociateurs sur le règlement financier, les droits des citoyens et la mise en place de la période de transition. Sur ce dernier point, nos grands principes sont respectés, qu'il s'agisse de la limitation dans le temps, avec un accord sur la date du 31 décembre 2020, de la pleine application de l'acquis dynamique ou de l'impossibilité pour le Royaume-Uni de continuer à participer au processus de décision européen.

Mais le Conseil insiste aussi dans ses conclusions – et c'était indispensable – sur le principe selon lequel il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout. En effet, il reste des points importants à trancher ou à préciser d'ici l'automne. C'est le cas notamment de la gouvernance de l'accord, ce qui porte sur le rôle de la Cour de Justice de l'Union, et la question irlandaise. Sur ce dernier point, les négociateurs se sont mis d'accord

sur l'idée qu'*a minima* on organise un rapprochement réglementaire entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande. Mme May a repris ce point dans une lettre officielle. Il y a donc là une évolution de la position britannique, qui reste à confirmer et à préciser. Il faudra que les négociateurs européens continuent dans les prochaines semaines à utiliser la volonté britannique de conclure définitivement sur la transition pour expliciter ce qui reste incomplet dans l'accord de retrait. On ne pourra pas reporter éternellement la clarification sur la frontière irlandaise, sur laquelle les progrès sont extrêmement lents.

Les vingt-sept chefs d'État et de gouvernement ont également adopté les lignes directrices qui guideront le négociateur européen s'agissant du cadre général des relations futures entre Union européenne et Royaume-Uni. Nous souhaitons préserver une approche d'ensemble cohérente : bien sûr, nous préférierions que les Britanniques restent dans le marché unique ou dans l'union douanière. Mais cela supposerait qu'ils acceptent les quatre libertés ou qu'ils renoncent à passer librement leurs propres accords commerciaux. Étant donné ce qu'est la position britannique actuellement, le seul modèle possible pour l'Union européenne est celui d'un accord de libre-échange, respectant l'équilibre entre les droits et les obligations qui s'y rattachent. Cela implique notamment que dans certains domaines, comme les services financiers, l'Union prenne des mesures autonomes, ce que précise par ailleurs un texte adopté par le Conseil « Affaires générales ».

Sur d'autres thèmes comme la coopération policière et judiciaire ou la politique étrangère, des accords spécifiques pourront être conclus tout en insistant sur la nécessité de ne pas remettre en cause l'autonomie du processus de décision de l'Union européenne.

J'en viens au sommet de la zone euro, qui a réuni, comme nous l'avions demandé, dix-neuf chefs d'État et de gouvernement le vendredi matin. La France défend une approche ambitieuse, qui consiste à avancer à court terme sur l'union des marchés de capitaux et sur l'union bancaire, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un filet de sécurité commun, mais aussi en allant vers une zone euro plus responsable et solidaire, *via* la création, à plus long terme, d'une capacité budgétaire propre pour maintenir les investissements en cas de crise et une meilleure stabilisation macro-économique, permettant une plus grande convergence des économies. France et Allemagne sont très investies sur ces questions, comme l'ont montré la visite de la Chancelière à Paris le 16 mars et la conférence de presse commune du président Macron et de Mme Merkel à l'issue du sommet européen. Ils ont rappelé leur objectif de faire des propositions conjointes pour parvenir à une feuille de route au Conseil européen de juin, et ont prévu de se revoir une fois, voire deux, d'ici cette date.

Ce sommet a permis de relancer une dynamique. Tous reconnaissent la nécessité de renforcer la zone euro, mais la manière et le rythme pour le faire ne sont pas encore clarifiés. Notre partenaire allemand s'est engagé à travailler pour présenter une position commune avec nous en juin.

Durant le dîner, les chefs d'État et de gouvernement ont longuement évoqué les questions internationales de voisinage et d'élargissement, et se sont, en particulier, beaucoup concertés sur les suites à apporter à l'attaque de Salisbury. Ils ont exprimé toute leur solidarité avec le Royaume-Uni, rappelé qu'il n'y avait pas d'autre explication alternative que la responsabilité de la Russie et décidé que les États membres allaient apporter une réponse coordonnée. Le lundi 27 mars, la France a notifié aux autorités russes sa décision d'expulser du territoire français quatre personnels russes sous statut diplomatique, dans un délai d'une semaine. Actuellement, dix-neuf États membres ont fait de même, Royaume-Uni compris, soit au total 58 personnels russes expulsés. C'est une réaction sans précédent par son ampleur,

car jamais des pays non directement concernés sur leur territoire n'avaient pris ce type de mesures, et c'est donc, finalement, une manifestation de solidarité sans précédent.

Sur les Balkans occidentaux, notre préoccupation était de bien distinguer ce qui relève du processus d'élargissement, qui doit rester exigeant, et l'appui qui doit être apporté à ces pays, sous la forme d'un « agenda positif », qui sera l'enjeu du Sommet du 17 mai prochain à Sofia.

Enfin, les dirigeants européens ont tenu à envoyer, juste avant le sommet de Varna, qui devait suivre de près le Conseil, un message de fermeté à la Turquie, réaffirmant leur « pleine solidarité avec Chypre et la Grèce » et leur préoccupation au sujet des ressortissants européens détenus en Turquie, dont deux soldats grecs. Ce sommet de Varna n'a permis aucune avancée dans les discussions avec la Turquie.

Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos observations et questions.

M. Ludovic Mendes. Je vous remercie pour cet exposé et pour le travail accompli au Conseil européen. Le 13 mars 2018, la Commission européenne a adopté une proposition de règlement instituant une autorité européenne du travail. Environ 17 millions d'Européens travaillent dans un État membre autre que celui dont ils sont citoyens ou de celui où ils résident habituellement. Ce chiffre a doublé depuis dix ans et on sait – je le dis en tant que Mosellan – que le nombre de travailleurs transfrontaliers va doubler dans les dix prochaines années.

Quel est le calendrier en vue de la création de cette autorité européenne du travail et que prévoit-on pour aller plus loin dans l'harmonisation des normes sociales en Europe ? La création d'une telle agence conduit à cette harmonisation, voire à l'introduction de nouveautés dans ce domaine.

M. Joaquim Pueyo. Comme vous l'avez dit, le 17 mai, nous nous pencherons sur l'élargissement de l'Union dans les Balkans. Quelle est la position de la France sur l'élargissement à la Serbie et au Monténégro ? Cela me paraît relativement urgent, sachant que la Russie fera tout pour empêcher la Serbie notamment d'entrer dans l'Union. Pour la Macédoine, l'Albanie, le Kosovo et la Bosnie-Herzégovine, il y aura peut-être une deuxième étape. Pour ma part je suis favorable à cet élargissement, en particulier à la Serbie et au Monténégro. J'ai d'ailleurs participé à un groupe de travail qui a remis un rapport sur cette question.

Ensuite, quelle est la position du Conseil européen sur le Yémen ? Je ne sais pas si le Conseil a traité de ce sujet, mais il s'agit de 10 000 morts, de millions de personnes qui dépendent de l'aide alimentaire, un problème énorme.

Enfin, quelle est la position de l'Union européenne sur les Kurdes ? J'ai le sentiment qu'elle n'est pas très ferme, alors qu'ils subissent la répression, y compris en Syrie de la part de la Turquie, et avec l'accord tacite de la Russie.

M. Raphaël Schellenberger. Le Conseil a réaffirmé l'importance d'une politique industrielle européenne. Pouvez-vous nous en dire plus ? Ce n'est certes pas un sujet d'actualité, et vous avez indiqué que cette politique n'est pas une évidence pour certains pays.

C'est pourtant un des piliers de la construction européenne à ses débuts. Personnellement, je suis convaincu de la capacité de l'Union européenne à se projeter dans l'avenir.

D'autre part, l'ambition de porter une politique énergétique européenne est-elle liée à l'ambition de politique industrielle ou les deux stratégies sont-elles autonomes ?

M. Jean-Louis Bourlanges. Le Conseil européen a-t-il évoqué l'organisation institutionnelle des prochaines élections européennes, en particulier la question du *Spitzenkandidat*, le candidat tête de liste ? Certains s'inquiètent à l'idée d'un scrutin majoritaire à un tour qui favoriserait l'éclatement sur le plan partisan, et pourrait aboutir à des résultats assez extravagants.

Ensuite, je ne comprenais pas, et après le déplacement de notre mission à Londres, je ne comprends toujours pas comment, s'agissant du Brexit, se fait l'articulation entre l'accord de retrait et le futur accord-cadre de coopération, qui relève de règles institutionnelles très différentes. Dans quelle mesure est-il prévu que l'accord de retrait contienne à l'avance, conformément à une certaine interprétation de l'article 50 du Traité, des éléments annonçant le futur cadre.

Enfin, s'agissant des Balkans, la France met-elle un préalable de nature institutionnelle à un nouvel élargissement dans cette direction ? Ce système, concernant la Cour des comptes, la Cour de Justice, mais surtout la Commission européenne, devient aberrant. La multiplication des États de petite taille et le maintien du principe d'égalité de représentation à la Commission rendent la gestion des institutions très difficile. Il faut, certes, éviter des solutions qui seraient des provocations pour les petits États, et donc faire preuve d'imagination. Où en êtes-vous sur cette question ?

M. Pieyre-Alexandre Anglade. Quatorze États membres ont expulsé des diplomates russes. C'est une réponse massive, franche et inédite, qu'il faut saluer.

Sur un plan plus global, selon certains pays européens, le nombre d'agents des services de renseignement russes aurait augmenté de façon exponentielle. Ainsi, la Suède et la Lituanie estiment qu'un tiers des diplomates russes présents sur leur sol sont des agents de renseignement. Selon la presse, en France, leur nombre serait aussi important qu'à la fin de la Guerre froide. C'est la première fois depuis 1983 que notre pays expulse des diplomates russes. Pourquoi a-t-on expulsé ces quatre personnes, à savoir l'attaché de défense, le chef de la mission économique, le consul général de Strasbourg et celui de Marseille ?

Enfin, on a évoqué la possibilité de prendre d'autres sanctions envers la Russie. De quoi s'agit-il ?

Mme Françoise Dumas. Le 13 mars, la Commission européenne a proposé la création, en 2019, d'une autorité européenne du travail, qui informerait les particuliers et les employeurs de leurs droits et obligations en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre et encouragerait la coopération des agences nationales pour lutter contre certains abus favorisant le *dumping* social. En effet, la législation concernant les travailleurs détachés est parfois contournée, voire fait l'objet de fraudes. Un compromis a été trouvé en octobre 2017 pour aménager la directive sur les travailleurs détachés. Une telle autorité serait un outil supplémentaire et bienvenu pour lutter contre les abus, renforcer et mieux coordonner les contrôles. De quels moyens disposera-t-elle pour faire respecter les législations en vigueur et

accomplir les missions qui lui seront confiées. Par ailleurs, la France sera-t-elle candidate pour accueillir le siège de cette autorité européenne du travail ?

Mme Nathalie Loiseau, ministre auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes. Permettez que je regroupe les questions pour y répondre.

M. Mendes et Mme Dumas m'ont interrogée sur l'Autorité européenne du travail. C'est à la demande de la France que cette question a été abordée au Conseil européen, et mentionnée dans ses conclusions, dans la ligne du Sommet social de Göteborg en novembre 2017. Les réticences sont fortes : d'un côté, des États du nord de l'Europe se méfient de tout ce qui va vers une harmonisation sociale qui risquerait d'affaiblir leur propre modèle social ; de façon symétrique, des États de l'Est de l'Europe y sont défavorables par crainte de perdre une partie de leur compétitivité. D'autres enfin ont émis la crainte de voir créer une institution de plus, qu'il faudra doter en moyens et en personnel – dans sa proposition, la Commission mentionnait le recrutement de 140 personnes. Nous allons continuer à porter ce sujet.

MM. Pueyo et Bourlanges ont évoqué l'élargissement de l'Union dans les Balkans. Nous ne fixons pas de date en ce qui concerne le processus d'adhésion de la Serbie et du Monténégro : il aboutira quand ces deux pays seront prêts. Mais il importe de leur confirmer qu'ils peuvent bien s'inscrire dans une perspective européenne. Il nous faut arrimer les Balkans à l'Union européenne, sans pour autant diminuer notre niveau d'exigence sur les réformes à adopter ainsi que sur la mise en œuvre effective de ces réformes pour rejoindre l'Union. En conséquence, celle-ci doit leur fournir un accompagnement pour le passage aux réformes, mais aussi vérifier en pratique ce qu'il en est de la lutte contre la corruption et la criminalité et contre la radicalisation, ainsi que du règlement des différends que ces pays peuvent avoir entre eux, car nous ne voulons pas importer des facteurs d'instabilité dans l'Union européenne.

La France y pose-t-elle un préalable institutionnel ? Il s'agit ici de la taille de la Commission. En réalité, nous n'avons pas attendu la question de l'élargissement pour soulever ce problème. Le Président de la République en a parlé dans son discours sur l'Europe à la Sorbonne, et, lors du sommet informel de février dernier sur les questions institutionnelles, nous avons rappelé notre position, qui est qu'il faut réduire la taille de la Commission. Évidemment plusieurs petits États ne la partagent pas. Pour ce qui est d'autres questions évoquées par M. Bourlanges, comme celle du *Spitzenkandidat*, le Conseil européen n'en a pas parlé.

Il n'a pas non plus parlé précisément, Monsieur Pueyo, du Yémen ou du Kurdistan. Il a abordé, sur un plan plus général, la situation de la Turquie dans ses relations avec l'Union européenne et dans son environnement régional. La position de la France est de demander le respect de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies du 24 février 2018 par toutes les parties prenantes, l'accès pour l'aide humanitaire, et la possibilité pour les personnes déplacées de retourner dans leur village d'origine. Nous rappelons qu'il ne peut y avoir d'autre solution que politique au conflit syrien et que cette solution doit inclure les Kurdes. Dès le vendredi soir, après la fin du Conseil européen, le Président de la République en a fait part par téléphone au président Erdoğan.

S'agissant ensuite de la politique industrielle européenne, certes elle ne va pas de soi pour certains États, mais pour la France, c'est une constante. Ce l'était aussi pour l'Italie,

mais le résultat des récentes élections dans son pays a conduit le président du Conseil italien à rester assez silencieux lors du Conseil européen. Cette politique touche de nombreux secteurs. Ainsi, il est important de soutenir la politique spatiale et le lanceur européen et c'est là une bonne raison de soutenir aussi le fonds européen de la défense, qui financerait la recherche-développement dans ce secteur. Nous ne manquons aucune occasion de rappeler que, en veillant à la politique de la concurrence en Europe, il faut comprendre qu'elle s'inscrit dans une concurrence à l'échelle mondiale et ne doit pas empêcher la formation de « champions européens ». Dans cet esprit, nous défendons des dossiers précis dans le dialogue avec la Commission.

Quant à la politique énergétique, elle touche à de nombreux sujets, de la transition écologique à l'organisation du marché du carbone ou la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'Union. La politique industrielle est aussi un élément dont on tient compte. Mais c'est en fonction de préoccupations plus vastes que des avancées très significatives ont été faites au deuxième semestre 2017 sur l'Europe de l'énergie.

Je reviens sur l'attitude des États européens après l'affaire de Salisbury. Dix-neuf États ont pris des mesures d'expulsion de personnels sous statut diplomatique. À l'évidence, nous sommes préoccupés actuellement par le comportement de la Russie. Pour ce qui est de l'attaque de Salisbury, il n'y a pas d'autre hypothèse plausible qu'une implication de la Russie. Tous les éléments transmis par le gouvernement britannique aux autres États membres vont dans ce sens. Des échantillons de l'agent toxique utilisé dans ce cas ont été transmis à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui procède à sa propre évaluation. Au-delà de cet événement, les cyberattaques, l'influence prêtée à des agents russes dans l'utilisation d'internet, y compris à l'occasion de campagnes électorales, sont préoccupantes et conduisent à appeler les autorités russes à adopter une attitude plus responsable.

À ce stade, d'autres mesures contre la Russie ne sont pas envisagées dans l'immédiat. Mais le Président de la République s'est entretenu avec le président Poutine et l'a appelé à faire toute la lumière sur le développement des agents neurotoxiques, le programme clandestin *Novitchok*, et ce qu'il est advenu de ces agents.

Il me reste enfin à répondre à M. Bourlanges sur l'articulation entre l'accord de retrait du Royaume-Uni et le cadre de ses relations futures avec l'Union. L'objectif est d'avoir abouti, à l'automne, à un accord de retrait et de disposer d'un accord sur un cadre politique pour les relations futures entre le Royaume-Uni et l'Europe des Vingt-Sept. Ce cadre politique permettra d'entrer dans les détails de la négociation de l'accord de libre-échange et des autres accords nécessaires pour organiser notre futur partenariat.

M. Jean-Louis Bourlanges. L'accord-cadre sera-t-il soumis au Parlement européen ? J'ai l'impression qu'on introduit un nouveau bébé entre l'accord de retrait et le cadre des relations futures.

Mme Nathalie Loiseau, ministre auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes. Ce que nous appelons accord-cadre est un accord politique, mais qui ne revêt pas une forme juridique. L'accord de retrait sera soumis au Parlement britannique et au Parlement européen, l'accord sur les relations futures sera soumis à la ratification par tous les parlements nationaux.

M. Jean-Louis Bourlanges. Et l'accord intermédiaire, à qui sera-t-il soumis ? Et à quelle date aura-t-on l'accord définitif ?

Mme Nathalie Loiseau, ministre auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes. Pour dire à quelle date, encore faut-il qu'il soit adopté ! (*Sourires.*) Sur la relation future en particulier, c'est aux Britanniques de préciser leur position. Nous savons aujourd'hui ce que le gouvernement britannique ne veut pas : à l'heure où nous parlons en tout cas, il ne veut pas d'une participation au marché unique ni de l'union douanière. Nous savons moins bien ce qu'il veut. Nous entendons des discours politiques de Mme May, mais cela doit se décliner, au-delà d'un accord de libre-échange, évidemment spécifique, dans des accords sur les questions de justice, de police, de politique étrangère et de défense et dans quelques autres accords sur lesquels nous apprenons par bribes ce que sont les attentes, ce qui ne constitue pas vraiment encore une base de négociation.

Malgré ces difficultés, on a constaté que l'attente d'un accord des Vingt-Sept sur une période de transition a conduit le Royaume-Uni à changer de position, en quelques semaines, sur un certain nombre de points.

M. Alexandre Holroyd. Mes deux questions portent sur le Brexit.

La première intéresse particulièrement notre collègue Les Républicains de la circonscription de Calais. Les participants à la mission, que nous venons d'effectuer cette semaine au Royaume-Uni, en étaient tous d'accord : quel que soit l'accord, il y aura plus de frictions à Calais et à Douvres, et le besoin se fera sentir de construire une infrastructure de chaque côté de la Manche – de quelle dimension, la question reste posée. Le Gouvernement va-t-il aider la région à la faire ? Quand sera prise la décision de s'engager dans la construction de cette infrastructure, et peut-on compter sur des fonds européens pour y aider dans la mesure où elle est liée directement au Brexit ?

En second lieu, les Britanniques s'appêtent à voter en octobre et, lors de notre mission, nous avons eu le sentiment que le scrutin se cristalliserait autour d'une crise politique. En effet, le gouvernement veut limiter le choix à oui ou non, tandis que tous les parlementaires que nous avons vus voudraient qu'il y ait une troisième voie offrant plus de liberté. Que fera-t-on alors au niveau européen ? Y a-t-il une réflexion en cours sur ce sujet ?

Si vous me le permettez, enfin, je voudrais poser une question d'un autre ordre. La presse se fait l'écho d'une réflexion de la Commission sur l'utilisation du seigneurage sur les profits de la Banque centrale européenne (BCE) au bénéfice du budget européen. La France a-t-elle une position à ce sujet, et dans ce cas laquelle, ou ne s'agit-il pour l'instant que d'une suggestion parmi d'autres ?

M. Patrice Anato. Le président Trump a décidé le 23 mars d'exempter les pays de l'Union européenne de droits sur l'acier et l'aluminium jusqu'au 1^{er} mai. La décision est bienvenue, mais ne peut nous satisfaire. Nous en sommes tous d'accord, il faudra que l'Union européenne demande une exemption permanente. Dans ses conclusions, le Conseil européen rappelle son attachement à des relations transatlantiques fortes et au dialogue. L'Union, qui se prépare bien sûr à toutes les éventualités, considère-t-elle que le dialogue avec les États-Unis est constructif ? Y a-t-il des chances d'éviter une guerre commerciale ? Dans ses conclusions, le Conseil européen réaffirme « son attachement à un système commercial multilatéral, ouvert et fondé sur des règles pour lesquelles l'OMC occupe une place centrale ». Or l'OMC est actuellement affaiblie par les positions américaines. L'organe de règlement des différends (ORD) est en danger du fait du blocage provoqué par les États-Unis. Quelles sont les mesures concrètes que le Conseil envisage pour remédier à la situation ?

Enfin, quand envisage-t-on de signer les accords avec Singapour et le Japon ? Quand seront adoptés les mandats de négociation pour les accords avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ? S'agissant de l'accord avec le MERCOSUR, les États membres sont-ils tous sur la même longueur d'ondes au sujet des dernières avancées ?

M. Thierry Michels. Dans quelques semaines débiteront les consultations citoyennes. Le Président de la République les lancera le 17 avril à Strasbourg, choix hautement symbolique dont je me réjouis. Pouvez-vous nous éclairer sur l'état d'esprit des membres du Conseil européen sur la préparation de ces consultations ? Font-ils preuve d'enthousiasme et quelles sont leurs attentes – un bilan sera remis en fin d'année. Qu'attendez-vous des parlementaires français pour assurer le succès de ces consultations ? J'en profite pour vous inviter à celle que j'organise le 19 avril à Strasbourg sur le thème de la transition énergétique.

M. Michel Herbillon. Très rapidement : la gouvernance de la zone euro, celle du Fonds monétaire européen sont des sujets récurrents. Quand va-t-on passer des incantations à l'action ? Je sais que vous le souhaitez également.

Ensuite, après six mois de tergiversations – lesquelles, chers collègues de La République en Marche, ont bien montré les limites du scrutin proportionnel – l'Allemagne a maintenant un gouvernement. Il est nécessaire de renforcer la coopération franco-allemande. Quelles sont les étapes prévues et quelles sont les priorités ?

Mme Marguerite Deprez-Audebert. Membre de la commission des affaires économiques comme M. Anato, j'ai des préoccupations du même ordre. Le Conseil a réaffirmé sa volonté de voir progresser les négociations sur des accords de libre-échange, notamment avec le Mexique et le MERCOSUR. Or les producteurs français, soumis à une législation française de plus en plus stricte, s'inquiètent beaucoup et craignent une concurrence déloyale. On a pu le constater encore lors du salon de l'agriculture. Alors que la commission du développement durable commence cette semaine à examiner un texte de loi dont l'objectif est de dynamiser l'agriculture française, de nombreux agriculteurs français se sentent trahis, les normes des cahiers des charges étant sensiblement éloignées de cet objectif. Madame la ministre, ces inquiétudes ont-elles été évoquées lors du Conseil et, le cas échéant, quelles réponses pouvez-vous nous aider à donner aux agriculteurs pour les rassurer ?

Mme Nathalie Loiseau, ministre auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes. J'essaierai de répondre rapidement, mais de façon assez exhaustive.

Monsieur Holroyd, quelle que soit la forme que prendra le Brexit, il y aura forcément des contrôles à instaurer, ce qui nécessitera des personnels – les douanes commencent à recruter des effectifs supplémentaires – et des infrastructures. La coordination interministérielle, qui se fait en permanence, s'accélère depuis le Conseil européen afin de prendre les décisions nécessaires. La question de savoir si des fonds européens seront disponibles n'est pas encore tranchée. En tout cas, le Gouvernement prend pleinement la mesure de ce que signifie le rétablissement de contrôles pour la région frontalière du Royaume-Uni, si je peux la désigner ainsi. Il prend aussi la mesure du risque que constituerait une absence d'accord. Personne ne le souhaite, mais un gouvernement responsable se doit de se préparer à toutes les hypothèses, et c'est ce que ce gouvernement fait.

Quant à l'utilisation des droits de seigneurage de la BCE comme nouvelles ressources propres de l'Union, l'hypothèse est explorée par la Commission européenne et certains États membres. C'est une réflexion parmi d'autres.

M. Anato et Mme Deprez-Audebert m'ont interrogée sur les négociations avec le MERCOSUR. Nous l'avons dit, à ce stade de la négociation, de notre point de vue le compte n'y est pas. S'agissant des intérêts « offensifs » de l'Union européenne, les propositions du MERCOSUR sont, à nos yeux, décevantes. Et nous ne sommes pas prêts à fragiliser une filière sur laquelle on fait déjà souvent des concessions au cours des négociations commerciales. Notre position est bien connue non seulement de la commissaire au commerce Cecilia Malmström, mais aussi du président Juncker, qui suit cela de près. Dire que l'ensemble des États de l'Union sont sur la même ligne serait inexact, mais nous sommes très attentifs et à ce stade, nous ne voyons pas la possibilité d'un accord proche.

Comme vous, Monsieur Anato, nous considérons que l'exemption temporaire de droits de douane sur l'acier que vient de nous accorder les États-Unis doit être permanente. Nous sommes prêts à discuter avec eux des vrais sujets, à savoir la surcapacité de la production d'acier de la Chine et les aides d'État de la part de certains producteurs qui n'appartiennent pas à l'Union européenne, et à le faire dans le cadre du respect des règles de l'OMC. Vous avez raison, son organe de règlement des différends est fragilisé par l'attitude des États-Unis. Pour notre part, nous avons des principes clairs : nous voulons une exemption permanente et nous sommes disponibles pour discuter de ces sujets. Ils méritent toute notre attention et nous sommes prêts à toutes les éventualités, à savoir à prendre des mesures si - ce que personne ne souhaite - l'exemption temporaire de droits pour l'Union européenne était levée, mais aussi à examiner des mesures de sauvegarde si la production de certains États en surcapacité se déversait sur le marché européen. La Commission suit cette question avec beaucoup d'attention et les États membres sont unis, montrant ainsi ce que signifie « l'Europe qui protège ».

S'agissant des consultations citoyennes, les vingt-sept États membres vont les organiser. Elles ont commencé en Irlande et au Portugal et je me suis rendue dans ces deux pays pour y participer. Je me rends aussi en République tchèque pour leur lancement le 10 mai, comme je l'aurai fait déjà en Croatie début avril. Le lancement se fait aussi en Allemagne, avec un retard dû, comme vous le mentionniez, Monsieur Herbillon, à la constitution du nouveau gouvernement. Et la Commission européenne est désormais à bord.

M. Michel Herbillon. C'est une bonne nouvelle.

Mme Nathalie Loiseau, ministre auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes. Tout à fait. Le climat dans lequel le Conseil européen et, auparavant, le Conseil « Affaires générales » se sont tenus a montré que tous les États étaient à bord. Les autres institutions, notamment le Parlement européen, le Comité économique et social européen, le Comité européen des régions, et maintenant la Commission, étaient aussi demandeurs.

Quand passera-t-on des « incantations à l'action » sur la zone euro ? Je vous l'ai dit, Monsieur Herbillon, l'objectif est que la France et l'Allemagne se mettent d'accord pour une feuille de route en juin. Bien sûr, il ne faut pas perdre de temps et des questions comme celle du filet de sécurité devraient être réglées. Elles vont l'être, je suis désormais confiante. Nos partenaires prennent également en compte la transformation du Mécanisme européen de stabilité, ainsi que la nécessité d'aller vers l'union des marchés de capitaux. Pour ce qui est de

la capacité budgétaire de la zone euro, il y a des différences sur plusieurs de ses aspects, qu'il s'agisse de la convergence économique, de l'investissement ou de la stabilisation – pour les citer dans l'ordre dans lequel on peut espérer faire progresser la réflexion.

Pour les étapes de la coopération franco-allemande, nous sommes engagés dans la révision du traité de l'Élysée. Sur ce plan, les parlements vont plus vite que les gouvernements. Nous sommes heureux de constater que, au-delà de la résolution que chaque assemblée a votée, l'Assemblée nationale et le Bundestag y travaillent. C'est aussi le cas désormais des deux gouvernements sur des axes connus, la sécurité, la croissance, l'innovation, le rapprochement fiscal, la coopération transfrontalière car il faut régler des difficultés irritantes ou des blocages qui n'ont pas lieu d'être entre deux partenaires comme la France et l'Allemagne. Les deux pays veulent donc élaborer une feuille de route qui soit concentrée sur les vrais enjeux et non pour faire de la révision l'occasion de mentionner tous les aspects, même ce qui n'y a pas sa place. Ils veulent à la fois se pencher sur tout ce qu'ils peuvent faire ensemble, qui importe dans la relation bilatérale, et qui est décisif pour faire évoluer l'Union européenne, en particulier l'harmonisation de l'assise de l'impôt sur les sociétés.

Mme la présidente Sabine Thillaye. Je vous remercie d'avoir répondu à toutes nos questions.

II. Examen de textes soumis à l'Assemblée nationale en application des articles 88-4 et 88-6 de la Constitution

Sur le rapport de la **Présidente Sabine Thillaye**, la Commission a examiné des textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-4 de la Constitution.

• Textes « actés »

Aucune observation n'ayant été formulée, la Commission *a pris acte* des textes suivants :

➤ BUDGET COMMUNAUTAIRE

- Projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2018 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Grèce, à l'Espagne, à la France et au Portugal (**COM(2018) 155 final – E 12298-1**).

- Décision de la Commission du 7.2.2018 sur le report non automatique de crédits et la reconstitution de crédits dégagés de l'exercice 2017 à l'exercice 2018 (**C(2018) 776 final – E 12824**).

➤ *ENVIRONNEMENT - SANTÉ ENVIRONNEMENTALE*

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations concernant un Pacte mondial pour l'environnement (**COM(2018) 138 final – E 12890**).

➤ *ESPACE LIBERTÉ SÉCURITÉ JUSTICE*

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume hachémite de Jordanie sur l'échange de données à caractère personnel entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités jordaniennes compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme (**COM(2017) 798 final – E 12760**).

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et la République de Turquie sur l'échange de données à caractère personnel entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités turques compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme (**COM(2017) 799 final – E 12761**).

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et la République libanaise sur l'échange de données à caractère personnel entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités libanaises compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme (**COM(2017) 805 final – E 12762**).

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc sur l'échange de données à caractère personnel entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités marocaines compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme (**COM(2017) 808 final – E 12763**).

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et l'État d'Israël sur l'échange de données à caractère personnel entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités israéliennes compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme (**COM(2017) 806 final – E 12768**).

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et la Tunisie sur l'échange de données à caractère personnel entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités tunisiennes compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme (**COM(2017) 807 final – E 12769**).

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et la République arabe d'Égypte sur l'échange de données à caractère personnel entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités égyptiennes compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme (**COM(2017) 809 final – E 12770**).

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et la République algérienne démocratique et populaire sur l'échange de données à caractère personnel entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités algériennes compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme (**COM(2017) 811 final – E 12771**).

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE (frontières et visas) et modifiant la décision 2004/512/CE du Conseil, le règlement (CE) n° 767/2008, la décision 2008/633/JAI du Conseil, le règlement (UE) 2016/399 et le règlement (UE) 2017/2226 (**COM(2017) 793 final – E 12803**).

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE (coopération policière et judiciaire, asile et migration) (**COM(2017) 794 final – E 12804**).

- Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2016 de l'application, par l'Estonie, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion de la frontière terrestre extérieure (**COM(2018) 101 final LIMITE – E 12808**).

- Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2016 de l'application, par la France, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (**COM(2018) 102 final LIMITE – E 12809**).

- Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de 2016 de l'application, par Malte, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la protection des données (**COM(2018) 180 final LIMITE – E 12882**).

- Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2017 de l'application, par le Portugal, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la protection des données (**COM(2018) 190 final LIMITE – E 12883**).

- Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2017 de l'application, par le Portugal, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour (**COM(2018) 203 final LIMITE - E 12884**).

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (texte codifié) (**COM(2018) 139 final - E 12891**).

➤ *POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE - SEC ALIMENTAIRE*

- Règlement de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (**D055333/02 - E 12869**).

➤ *POLITIQUE ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET MONÉTAIRE*

- Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Grèce, à l'Espagne, à la France et au Portugal (**COM(2018) 150 final - E 12851**).

➤ *SANTÉ - SÉCURITÉ SANITAIRE*

- Règlement de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits cosmétiques (**D053824/02 - E 12868**).

➤ *TRANSPORTS - POLITIQUE SPATIALE*

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la 55e session de la commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses instituée par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires en ce qui concerne certaines modifications apportées à l'appendice C de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires, applicables à partir du 1er janvier 2019 (**COM(2018) 111 final - E 12861**).

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au cours de la 99^e session du Comité de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale sur l'adoption d'amendements aux règles II-1/1 et II-1/8-1 de la Convention SOLAS, sur l'adoption de directives pertinentes sur le dispositif informatisé destiné à aider le capitaine à calculer la stabilité en cas d'invasion des navires à passagers existants, ainsi que sur l'adoption d'amendements au recueil international pour l'application des méthodes d'essai au feu de 2010 (**COM(2018) 122 final - E 12866**).

- Règlement de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 1178/2011 en ce qui concerne la validation automatique des licences des membres d'équipage de conduite délivrées dans l'Union, ainsi que l'entraînement au décollage et à l'atterrissage (**D055355/02 - E 12870**).

● **Textes « actés » de manière tacite**

Accords tacites de la Commission, du fait de la nature du texte

En application de la procédure d'approbation tacite, dite procédure 72 heures, adoptée par la Commission, celle-ci *a approuvé tacitement* les documents suivants :

➤ *INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES*

- Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République d'Autriche (**7070/18 - E 12892**).

- Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne (**7304/18 - E 12893**).

Accords tacites de la Commission liés au calendrier d'adoption par le Conseil

La Commission a également pris acte de la levée tacite de la réserve parlementaire, du fait du calendrier des travaux du Conseil, pour les textes suivants :

➤ *PÊCHE*

- Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2018/120 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche (**COM(2018) 119 final - E 12864**).

➤ *POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE (PESC)*

- Décision d'exécution du Conseil mettant en oeuvre la décision 2014/450/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan (**7337/18 LIMITE – E 12898**).

- Décision d'exécution du Conseil mettant en oeuvre la décision 2014/450/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan - Annexe (**7337/18 ADD 1 LIMITE - E 12899**).

- Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre l'article 15, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 747/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan (**7341/18 LIMITE - E 12900**).

- Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre l'article 15, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 747/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan - Annexe (**7341/18 ADD 1 LIMITE - E 12901**).

➤ *RELATIONS EXTÉRIEURES*

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Conseil des ministres ACP-UE concernant la révision de l'annexe IC de l'accord de partenariat ACP-UE (**COM(2018) 121 final - E 12865**).

Sur le rapport de la **Présidente Sabine Thillaye**, la Commission a déclaré conforme au principe de subsidiarité les textes suivants transmis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-6 de la Constitution :

➤ *SERVICES FINANCIERS – BANQUES et ASSURANCES*

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2011/61/UE du

Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la distribution transfrontière des fonds communs de placement (**COM(2018) 92 final - E 12857**).

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'émission d'obligations garanties et la surveillance publique des obligations garanties et modifiant la directive 2009/65/CE et la directive 2014/59/UE (**COM(2018) 94 final - E 12858**).

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (**COM(2018) 99 final - E 12859**).

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil visant à faciliter la distribution transfrontière des fonds communs de placement et modifiant les règlements (UE) n° 345/2013 et (UE) n° 346/2013 (**COM(2018) 110 final – E 12860**).

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux prestataires européens de services de financement participatif pour les entreprises (**COM(2018) 113 final - E 12862**).

➤ *TRANSPORTS – POLITIQUE SPATIALE*

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (UE) n° 168/2013 en ce qui concerne l'application de la phase Euro 5 à la réception par type des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles (**COM(2018) 137 final -)**

La séance est levée à 17 h 35.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Patrice Anato, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Jean-Louis Bourlanges, Mme Fannette Charvier, Mme Yolaine de Courson, M. Bernard Deflesselles, Mme Marguerite Deprez-Audebert, Mme Françoise Dumas, Mme Valérie Gomez-Bassac, M. Michel Herbillon, M. Alexandre Holroyd, M. Ludovic Mendes, M. Thierry Michels, M. Jean-Pierre Pont, M. Joaquim Pueyo, M. Didier Quentin, M. Raphaël Schellenberger, Mme Liliana Tanguy, Mme Sabine Thillaye

Excusés. – Mme Sophie Auconie, M. André Chassaigne, Mme Christine Hennion, M. Christophe Jerretie, Mme Marietta Karamanli, Mme Constance Le Grip, M. Damien Pichereau

Assistaient également à la réunion. – Mme Françoise Grossetête, M. Thierry Cornillet, membres du Parlement européen.